

Université Paul Cézanne-Aix Marseille 3

DIVERSITE

Type d'action :

« Amélioration et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap »

Objectif :

Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

PUBLIC VISÉ :

Étudiants en situation d'handicap de l'université, volontaires.

COORDONNEES du Responsable de l'action

Basile SIRCOGLOU, VP insertion professionnelle et FTLV,
basile.sircoglou@univ-cezanne.fr, + 33 6 45 51 71 82, + 33 4 42 21 59 87

STRUCTURE COORDINATRICE : Université Paul Cézanne Aix Marseille 3 (plate forme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP) www.poip.univ-cezanne.fr)

Partenaires :

Cellule handicap de l'université, l'APEC, l'AGEFIPH, HEDA CAP EMPLOI, l'URAPEDA, HANPLOI.

Soutiens financiers :

Fonds propres à l'université, Fonds de l'appel à projet du Haut commissaire à la jeunesse

METHODE :

Les modalités opérationnelles de l'expérimentation se déclinent de la façon suivante :

1. la désignation d'un référent dédié au sein de la POIP.
2. des modules de coaching spécifiques aux handicapés
3. la réalisation d'un mini guide des aides existantes
4. la création d'un espace dédié sur le site web de notre Plate-forme : www.poip.univ-cezanne.fr
5. un forum annuel pluridisciplinaire de recruteurs potentiels
6. des vidéos/témoignages d'étudiants en situation de handicap insérés dans la vie active.
7. La Signature de partenariats avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement de l'handicap.
8. Des actions de sensibilisation des managers d'entreprises à la réglementation relative à l'égalité professionnelle.

L'objectif étant que les actions expérimentées pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap soient inscrites, si leur évaluation est positive, dans le projet d'établissement de notre Université et pérennisées.

EVALUATION DE L'ACTION, freins et leviers :

Ce projet n'a pas été conçu à l'origine en partenariat.

Toutefois la recherche de partenariats extérieurs pour renforcer notre action a été notre préoccupation et largement réalisée. Un partenariat initial prévu avec l'AFIJ PACA n'a pu être effectif car cet organisme a connu une réorganisation structurelle cette année et n'a pu encore développer sa politique d'insertion professionnelle vis à vis de l'handicap.

Notre partenariat avec l'APEC était déjà effectif, il a été formalisé par une nouvelle convention comprenant un volet spécifique handicap (première convention de genre avec l'APEC).

D'autres partenariats se sont avérés nécessaires pour développer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Cinq ont ainsi été signés le 23 juin 2010 avec : APEC, AGEFIPH, HEDA CAP EMPLOI, URAPEDA, HANPLOI. Cette collaboration est déjà effective car elle a donné lieu à une formation du référent handicap pour l'insertion professionnelle, à l'accompagnement de trois étudiants ayant un profil particulier nécessitant une prise en charge spécifique.

La désignation d'un référent handicap et la mise en ligne de ses coordonnées sur le site a permis d'établir des contacts avec des réseaux d'entreprises sensibilisées au handicap, ce qui a donné lieu à une diffusion sur la Région PACA de la candidature volontaire de certains étudiants, c'est par ce biais que certains ont pu trouver un emploi.

D'autres partenariats de ce type sont à l'étude avec d'autres regroupements d'entreprises et des actions vont être engagées vers des recruteurs potentiels notamment dans le domaine bancaire.



Par ailleurs la collaboration avec l'AGEFIPH permet une ouverture sur des organismes spécialisés (établissant eux-mêmes des réseaux) dans l'apprentissage et le stage.

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

Un comité de pilotage suit ce projet, qui est aussi évalué par le GIP Académique et le Haut commissariat à la Jeunesse.